

**FEA+FLP WG 50+25 W****U-EU**

1/7

Version 4 / F  
10200001601Date de révision: 29.06.2010  
Date d'impression: 14.03.2011**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	FEA+FLP WG 50+25 W	U-EU
Code du produit (UVP)	05921937	
Utilisation	Fongicide	
Société	Bayer S.A.S Bayer CropScience 16, rue Jean Marie Leclair 69009 Lyon France	
Service responsable	E-mail : <a href="mailto:fds-france@bayercropscience.com">fds-france@bayercropscience.com</a>	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25	
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99	
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59	

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Irritant pour les yeux.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.  
Très toxique pour les organismes aquatiques.

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)  
Fosétyl-Aluminium/Folpel 50:25% WG

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-CE	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration [%]
Fosétyl Aluminium	39148-24-8 254-320-2	Xi	R41	50,00
Folpel	133-07-3 205-088-6	Xn, N	R20, R36, R40, R43, R50	25,00

Pour le texte complet des phrases-R/ mentions de danger mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui



**FEA+FLP WG 50+25 W**

**U-EU**

2/7

Version 4 / F  
102000001601

Date de révision: 29.06.2010  
Date d'impression: 14.03.2011

---

montrer l'étiquette).

#### **Inhalation**

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### **Contact avec la peau**

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau.

#### **Contact avec les yeux**

Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

#### **Ingestion**

Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

#### **Avis aux médecins**

#### **Symptômes**

Les symptômes suivants peuvent apparaître : Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses

#### **Traitement**

Il n'existe pas d'antidote spécifique.

Traiter de façon symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude.

---

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### **Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :

Oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
Oxydes de phosphore  
Oxydes de soufre  
Acide chlorhydrique (HCl)

#### **Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

#### **Information supplémentaire**

Limiter l'épandage des fluides d'extinction.

---

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

#### **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

**FEA+FLP WG 50+25 W****U-EU****3/7**Version 4 / F  
102000001601Date de révision: 29.06.2010  
Date d'impression: 14.03.2011**Méthodes de nettoyage**

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.  
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.  
"Considérations relatives à l'élimination".

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation, voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination, voir chapitre 13.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Précautions pour le stockage en commun  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tolérance de température	min.	max.
	-20 °C	40 °C

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Folpel	133-07-3	0,1 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*
Fosétyl Aluminium	39148-24-8	10 mg/m <sup>3</sup> (TWA)		OES BCS*

\*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle  
(Occupational Exposure Standard)

**Équipement de protection individuelle**

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des
-------------------------	---

**FEA+FLP WG 50+25 W****U-EU**

4/7

Version 4 / F  
102000001601Date de révision: 29.06.2010  
Date d'impression: 14.03.2011

appareils respiratoires.

## Protection des mains

Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

## Protection des yeux

Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).

## Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de type 3. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

## Mesures d'hygiène

Après le travail, se laver aussitôt les mains et éventuellement prendre une douche.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme granulés fluides à sec, dispersibles dans l'eau  
Couleur beige

**Données de sécurité**

pH 3,0 - 4,0 à 1 % (23 °C)

Inflammabilité (solide, gaz) Le produit n'est pas facilement inflammable.

Masse volumique apparente env. 650 kg/m<sup>3</sup>

Hydrosolubilité dispersable

Coefficient de partage n-octanol/eau log Poe: -2,1  
La valeur fournie concerne la matière active technique fosétyl aluminium.

Coefficient de partage n-octanol/eau log Poe: 3,1  
La valeur fournie concerne la matière active technique folpel.

Propriétés comburantes Le produit n'est pas comburant

Explosivité Non-explosif

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Conditions à éviter Exposition à l'humidité.

**FEA+FLP WG 50+25 W****U-EU**

5/7

Version 4 / F  
102000001601Date de révision: 29.06.2010  
Date d'impression: 14.03.2011

Aptitude à s'échauffer spontanément	Peut s'auto-échauffer en cas de stockage en masse à température élevée.
Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (lapin)
Irritation des yeux	Irritant pour les yeux. (lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant. (cochon d'Inde) OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Sensibilisation	Sensibilisant (souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour le poisson	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 0,53 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 2,6 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour les plantes aquatiques	CE50 ( <i>Scenedesmus subspicatus</i> ) 27 mg/l Durée d'exposition: 72 h

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**FEA+FLP WG 50+25 W****U-EU****6/7**Version 4 / F  
102000001601Date de révision: 29.06.2010  
Date d'impression: 14.03.2011**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

Numéro ONU	<b>3088</b>
Étiquettes	4.2
Groupe d'emballage	III
Code danger	40
Description des marchandises	SOLIDE ORGANIQUE AUTO-ECHAUFFANT, N.S.A. (FOLPEL MELANGE)
Code tunnel	E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

Numéro ONU	<b>3088</b>
Étiquettes	4.2
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A , S-J
Polluant marin	Polluant marin
Description des marchandises	SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE)

**IATA**

Numéro ONU	<b>3088</b>
Étiquettes	4.2
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	SELF-HEATING SOLID, ORGANIC, N.O.S. (FOLPET MIXTURE )

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.**

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Folpel
- Fosétyl Aluminium

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R

R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.



**FEA+FLP WG 50+25 W**

**U-EU**

7/7

Version 4 / F  
102000001601

Date de révision: 29.06.2010  
Date d'impression: 14.03.2011

Phrase(s) S	
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

#### Etiquetage exceptionnel

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

#### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 08/07/09)

Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)

#### Prévention médicale

Code du Travail :

Art. R. 231-56 à R. 231-56-11: Règles particulières de prévention du risque cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

## 16. AUTRES DONNÉES

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R20	Nocif par inhalation.
R36	Irritant pour les yeux.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations données dans la présente fiche sont conformes aux dispositions du Règlement (CE) no. 1907/2006. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.